Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

12 décembre 2023
Français
Original : anglais

Troisième session
Genève, 4-8 décembre 2023
Point 6 de l'ordre du jour
Recensement, examen et élaboration de mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, et formulation de recommandations visant à institutionnaliser la Convention et à renforcer son application sous tous ses aspects relevant du mandat du Groupe de travail

Rapport de procédure sur la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention[1]

I. Ouverture de la troisième session du Groupe de travail

1. En application des décisions prises par la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention a tenu sa troisième session au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 décembre 2023. Il a tenu 10 réunions au cours de cette période sous la présidence de l'Ambassadeur Flavio Soares Damico, Représentant spécial du Brésil auprès de la Conférence du désarmement. L'Ambassadrice Camille Petit, Représentante permanente de la France auprès de la Conférence, et Irakli Jgenti, Représentant permanent adjoint de la Géorgie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ont assumé la vice-présidence.

2. Daniel Feakes, Chef de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement), a assuré les fonctions de Secrétaire de la réunion. Hermann Lampalzer, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui à l'application, a fait fonction de Secrétaire adjoint. Clarissa Rios Rojas et Oscar Meless, spécialistes des questions politiques, ont assuré des services de secrétariat.

II. Participation à la troisième session du Groupe de travail

3. Les délégations des 117 États dont le nom suit ont participé à la troisième session du Groupe de travail : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libye, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar,

[1] Les désignations utilisées dans le présent document ne sont pas l'expression d'une opinion concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou de ses autorités et sont sans préjudice de ce statut.

Merci de recycler

Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe.

4. En outre, deux États qui avaient signé la Convention mais ne l'avaient pas encore ratifiée − l'Égypte et la République arabe syrienne − ont participé à la troisième session du Groupe de travail sans prendre part à l'adoption de décisions, en application de l'article 44 (par. 1) du Règlement intérieur.

5. Israël, État qui n'est ni partie à la Convention ni signataire de celle-ci, a participé à la session en qualité d'observateur, en application de l'article 44 (par. 2) du Règlement intérieur.

6. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et du Bureau des affaires de désarmement ont assisté à la session en application de l'article 44 (par. 3) du Règlement intérieur.

7. Le statut d'observateur a été accordé à l'Agence internationale de l'énergie atomique, au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, au Comité international de la Croix-Rouge, à l'Organisation des États américains, à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à l'Union européenne afin qu'ils puissent participer à la troisième session du Groupe de travail, en application de l'article 44 (par. 4) du Règlement intérieur.

8. En outre, compte tenu de la nature particulière des questions à l'examen et sans que cela ne crée de précédent, le Président a invité des experts d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales à participer à des tables rondes qu'il a organisées, comme indiqué aux paragraphes 13 et 14 ci-dessous.

9. Des représentants de 28 organisations non gouvernementales et instituts de recherche ont participé à la session, en application de l'article 44 (par. 5) du Règlement intérieur.

10. La liste exhaustive des participants à la troisième session du Groupe de travail est publiée sous la cote BWC/WG/3/INF.1.

III. Recensement, examen et élaboration de mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, et formulation de recommandations visant à institutionnaliser la Convention et à renforcer son application sous tous ses aspects relevant du mandat du Groupe de travail

11. Conformément au calendrier indicatif des activités adopté à sa première session (voir l'annexe II du document BWC/WG/1/2), le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour intitulé « Recensement, examen et élaboration de mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, et formulation de recommandations visant à institutionnaliser la Convention et à renforcer son application sous tous ses aspects relevant du mandat du Groupe de travail ».

12. À la troisième session du Groupe de travail, le Président a été assisté par les Amis de la présidence, dont la liste suit, dans ses consultations et négociations sur les thèmes particuliers arrêtés par le Groupe de travail à sa première session :

- Le renforcement de la confiance et la transparence : Angel Horna (Pérou) et Laurent Masmejean (Suisse) ;
- Le respect des dispositions et la vérification : S .E. Robert in den Bosch (Royaume des Pays-Bas) et Alonso Francisco Martínez Ruiz (Mexique) ;

- Dispositions organisationnelles, institutionnelles et financières : Husham Ahmed (Pakistan), S. E. Ichiro Ogasawara ou Shigeru Umetsu (Japon) et Arsen Omarov (Kazakhstan).

13. Le 4 décembre 2023, le Groupe de travail a tenu deux réunions consacrées au renforcement de la confiance et à la transparence. Les États parties ci-après ont présenté des documents de travail sur cette question : Fédération de Russie (BWC/WG/3/WP.4) et Ouganda (BWC/WG/3/WP.7). Au cours des tables rondes organisées sur cette question par le Président, des exposés techniques ont été présentés par Daniel Feakes, représentant l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, et James Revill, représentant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Il s'en est suivi un débat interactif auquel ont participé les États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Botswana, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Ghana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Mali, Mexique, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique parties à la Convention sur les armes biologiques), République démocratique populaire lao, Pakistan, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Suisse, Thaïlande et Ukraine.

14. Du 5 au 7 décembre 2023, le Groupe de travail a tenu six réunions consacrées au respect des dispositions et à la vérification. Les États parties ci-après ont présenté des documents de travail sur cette question : Chine (BWC/WG/3/WP.10), Danemark et Panama (au nom du Danemark, du Kenya, du Malawi, du Monténégro, de la Norvège, du Panama, de Singapour, de la Thaïlande et de l'Uruguay) (BWC/WG/3/WP.8 et Rev.1), États-Unis d'Amérique (BWC/WG/3/WP.9 et BWC/WG/3/WP.12), Fédération de Russie (BWC/WG/3/WP.3, BWC/WG/3/WP.5 et BWC/WG/3/WP.13), Iran (République islamique d') (BWC/WG/3/WP.11), Panama (BWC/WG/3/WP.14), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (BWC/WG/3/WP.6) et Ukraine (BWC/WG/3/WP.15). Au cours des tables rondes organisées sur cette question par le Président, des exposés techniques ont été présentés par James Revill, représentant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Daniel Feakes, représentant l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, Anastasia Malygina, représentant l'Université d'État de Saint-Pétersbourg, Ali Mohammadi, représentant Global Health and Security Consultants, Jeremy Littlewood (chercheur indépendant), Ionut Suseanu, représentant l'Agence internationale de l'énergie atomique, Carolyn Browne, représentant l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Joseph Ballard, représentant l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Christine Uhlenhaut, représentant le Bureau des affaires de désarmement, Li Lijuan, représentant le Ministère chinois de la défense, Ryan Teo, représentant l'Université de Birmingham et Esther Hamblion, représentant l'Organisation mondiale de la Santé. Il s'en est suivi un débat interactif auquel ont participé les États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Cuba, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gambie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Malawi, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique parties à la Convention sur les armes biologiques), Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

15. Le 8 décembre 2023, le Groupe de travail a tenu deux réunions consacrées aux dispositions organisationnelles, institutionnelles et financières. L'État partie ci-après a présenté des documents de travail sur cette question : Kazakhstan (BWC/WG/3/WP.1 et BWC/WG/3/WP.2). L'Unité d'appui à l'application a fait un exposé technique. Il s'en est suivi un débat interactif auquel ont participé les États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Libye, Panama, Pérou, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suisse, Tchéquie et Togo.

IV. Documentation

16. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents officiels de la troisième session du Groupe de travail. Tous les documents figurant sur cette liste sont disponibles sur le site Web de la Convention, à l'adresse https://meetings.unoda.org/bwc-/biological-weapons-convention-working-group-on-the-strengthening-of-the-convention-third-session-2023, et peuvent être consultés au moyen du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, à l'adresse http://documents.un.org.

V. Conclusion de la réunion

17. À sa séance de clôture, le 8 décembre 2023, le Groupe de travail a adopté par consensus le rapport de procédure sur sa troisième session, publié sous la cote BWC/WG/3/CRP.1 et Rev.1, tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote BWC/WG/3/1.

Annexe I

Liste des documents de la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention

Cote	*Titre*
BWC/WG/3/1	Rapport de la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/3/CRP.1 (anglais seulement)	Draft procedural report of the third session of the Working Group on the Strengthening of the Convention
BWC/WG/3/CRP.1/Rev.1 (anglais seulement)	Revised draft procedural report of the third session of the Working Group on the Strengthening of the Convention
BWC/WG/3/Misc.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants à la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/3/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste des participants à la troisième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention
BWC/WG/3/WP.1 (anglais seulement)	Updated concept paper on the International Agency for Biological Safety − Document soumis par le Kazakhstan
BWC/WG/3/WP.2 (anglais seulement)	Possible elements of a Draft Statute of the International Agency for Biological Safety − Document soumis par le Kazakhstan
BWC/WG/3/WP.3 (anglais et russe seulement)	Military biological activities of the United States and Ukraine on the Ukrainian territory in violation of the Convention on the Prohibition of the Development, Production and Stockpiling of Bacteriological (Biological) and Toxin Weapons and on their Destruction − Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/WG/3/WP.4 (anglais et russe seulement)	Proposal to enhance the format of confidence-building measures under the Convention on the Prohibition of the Development, Production and Stockpiling of Bacteriological (Biological) and Toxin Weapons and on their Destruction − Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/WG/3/WP.5 (anglais et russe seulement)	Conceptual and methodological aspects of a possible mechanism of verification of the Convention on the Prohibition of the Development, Production and Stockpiling of Bacteriological (Biological) and Toxin Weapons and on their Destruction − Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/WG/3/WP.6 (anglais seulement)	Building global biosecurity via confidence in compliance with the Biological and Toxin Weapons Convention − Document soumis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
BWC/WG/3/WP.7 (anglais seulement)	Enhancing the Confidence-Building Measures (CBMs) Regime through the Integration of Global Health Security Metrics − Document soumis par l'Ouganda
BWC/WG/3/WP.8 (anglais seulement)	Key considerations when relaunching the discussion on verification and compliance in the context of the Biological Weapons Convention − Document soumis par le Danemark, le Malawi, le Monténégro, la Norvège, le Panama, Singapour et l'Uruguay

Cote	*Titre*
BWC/WG/3/WP.8/Rev.1 (anglais seulement)	Key considerations when relaunching the discussion on verification and compliance in the context of the Biological Weapons Convention − Document soumis par le Danemark, le Kenya, le Malawi, le Monténégro, la Norvège, le Panama, Singapour, la Thaïlande et l'Uruguay
BWC/WG/3/WP.9 (anglais seulement)	U.S. Approach to the Working Group on the Strengthening of the BWC − Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/WG/3/WP.10 (anglais et chinois seulement)	Verification Mechanism of the Biological Weapons Convention under New Circumstances − Document soumis par la Chine
BWC/WG/3/WP.11 (anglais seulement)	Strengthening Compliance with the Biological Weapons Convention through a Legally Binding Instrument − Document soumis par la République islamique d'Iran
BWC/WG/3/WP.12 (anglais seulement)	United States Right of Reply to the Russian Federation − Document soumis par les États-Unis d'Amérique
BWC/WG/3/WP.13 (anglais seulement)	Contemporary problems of verification under the BTWC. Historic work experience of the VEREX and the Ad Hoc Group of States Parties to the BTWC − Document soumis par la Fédération de Russie
BWC/WG/3/WP.14 (anglais seulement)	Enhancing Gender Equality and Women's Empowerment as an Integral Part of the Institutional Strengthening of the Biological Weapons Convention (BWC) − Document soumis par le Panama
BWC/WG/3/WP.15 (anglais seulement)	Comments of the Ukrainian Side with regard to the Working Paper BWC/WG/3/WP.3 submitted by the Russian Federation − Document soumis par l'Ukraine
BWC/WG/3/WP.16 (anglais seulement)	Position of the European Union on Transparency and Confidence-Building Within the Biological and Toxin Weapons Convention − Document soumis par l'Union européenne
BWC/WG/3/WP.17 (anglais seulement)	Position of the European Union on Compliance with and Verification Under the Biological and Toxin Weapons Convention − Document soumis par l'Union européenne
BWC/WG/3/WP.18 (anglais seulement)	Position of the European Union on Organizational, Institutional and Financial Arrangements Within the Biological and Toxin Weapons Convention − Document soumis par l'Union européenne